



**ALLOCATION
DE**

**SON EXCELLENCE MONSIEUR JEAN PING
MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES, DE LA COOPÉRATION, DE LA FRANCOPHONIE
ET DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE**

A

**LA SOIXANTE-ET-UNIÈME
SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

..*..*..*..*..*..*..*

New York, le 25 Septembre 2006

Vérifier à l'audition

**Madame la Présidente,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs,**

Madame la Présidente, j'aimerais tout d'abord vous adresser mes sincères félicitations pour votre brillante élection à la tête de la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

Cette élection constitue non seulement une marque de reconnaissance importante pour le Royaume du Bahrain qui n'a de cesse d'œuvrer en faveur des buts et principes de l'ONU, mais aussi, sur un plan personnel, l'aboutissement heureux de votre longue carrière juridique et diplomatique.

Aussi par delà les civilités d'usage voudrais-je vous encourager et vous assurer de notre entière disponibilité à coopérer pour la réussite de votre noble mission.

J'aimerais également rendre un hommage mérité à S.E.M. Jan Eliasson pour le talent, le dévouement et la persévérance avec lesquels il a dirigé nos travaux tout au long de la soixantième session. Je tiens surtout à lui marquer notre reconnaissance pour avoir su, avec détermination, conduire les négociations qui ont permis de faire avancer substantiellement la mise en œuvre des décisions et des recommandations du Sommet mondial de 2005.

Je voudrais enfin adresser au Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, toute notre admiration pour la sagesse et le courage qui l'ont toujours animé dans sa tâche difficile, et surtout pour les mesures ambitieuses qu'il a initiées au cours de ses deux mandats pour adapter l'ONU aux réalités du monde d'aujourd'hui.

Au moment où votre mandat de Secrétaire général va prendre fin et que de nombreux observateurs vont se pencher sur le bilan de votre action, j'aimerais, pour ma part, vous rendre un hommage mérité pour avoir su offrir une vision claire de l'action des Nations Unies autour des trois piliers que sont la paix et la sécurité internationales, le développement et la promotion des droits de l'homme dans le monde.

Madame la Présidente,

L'adoption, par consensus, du Document final du Sommet mondial de 2005 est une reconnaissance, sans équivoque, par nos dirigeants du rôle central de l'Assemblée générale en tant « qu'instance représentative et principal organe délibérant chargé de fixer les orientations de l'Organisation ».

Je me réjouis de ce que, depuis ce Sommet, une majeure partie des recommandations importantes du Document final ont été déjà mises en œuvre dans le cadre du processus de réforme des Nations Unies.

Au terme d'âpres négociations, la soixantième session de l'Assemblée générale a en effet mis en place deux organes importants, la Commission de consolidation de la paix et le Conseil des droits de l'homme, tous deux opérationnels comme vous le savez, depuis juin dernier.

Le fonds central d'urgence a également été mis en place et un certain nombre de résolutions majeures ont été adoptées. Je pense notamment à la résolution portant sur le Protocole facultatif de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies, celle sur le développement, et celle plus récente sur la stratégie mondiale contre le terrorisme. Je pense aussi aux résolutions donnant effet à certaines mesures capitales contenues dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale ».

Confortés par ces avancées majeures, nous devons encore poursuivre nos efforts, au cours de la présente session pour parachever le processus des réformes. Il nous faudra par exemple intensifier nos efforts pour mener à terme les négociations en vue de l'adoption d'une convention générale contre le terrorisme international, la réforme du Secrétariat et de la gestion, du Conseil Economique et Social et du Conseil de sécurité.

Madame la Présidente,

Le thème du débat général que vous nous avez proposé cette année, à savoir : « mettre en œuvre le partenariat global pour le développement », vient à point nommé. Je tiens à vous remercier d'avoir choisi d'accorder à cette question cruciale toute l'attention qu'elle mérite.

Ce thème, qui reprend le point 8 des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), permettra d'assurer, à n'en point douter, le suivi et l'application des décisions issues du Consensus de Monterrey et réaffirmées par le Sommet mondial de septembre 2005.

Il est en effet plus qu'urgent, pour tous les partenaires au développement, de tenir tous leurs engagements, notamment : la création des conditions d'un commerce international plus équitable, l'allègement de la dette dont le poids inhibe les efforts de développement de nombreux Etats, le financement adéquat du développement etc...

L'appel que nous lançons pour ce partenariat prend pleinement en compte la responsabilité première qui incombe à tout Etat de concevoir et de mettre en œuvre son propre développement.

Cet appel porte aussi sur les multiples contraintes qui pèsent sur les pays en développement, particulièrement, l'impact de la pandémie du VIH /SIDA, du paludisme et d'autres maladies infectueuses sur leurs populations et leurs économies.

Aussi, ne puis-je que me féliciter de ce que dans la Déclaration politique sur le VIH/SIDA adoptée le 2 juin 2006 aux termes de la réunion de haut niveau consacrée au suivi de la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA, la Communauté internationale a souligné la particularité de l'Afrique Subsaharienne et reconnu les efforts déployés par les Gouvernements africains en faveur de la lutte contre cette pandémie.

Le Gabon, pour sa part, a pris des initiatives ambitieuses allant de la sensibilisation à la mise en œuvre de plans d'action tel que le « Plan Stratégique multisectoriel de lutte contre le sida », lutte à laquelle sont personnellement impliqués le Chef de l'Etat gabonais et son épouse, Madame Edith Lucie BONGO ONDIMBA.

Conscient de la menace que constitue cette pandémie pour le développement et la sécurité de l'humanité, il conviendrait de préconiser des mesures plus courageuses visant notamment à accroître les contributions au Fonds Mondial de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme, de renforcer les moyens de prévention et d'améliorer les conditions d'accès aux traitements des personnes infectées.

Madame la Présidente,

Les nombreuses difficultés auxquelles les Etats africains sont confrontés ne constituent pas pour autant une fatalité. Telle est la forte conviction qui a conduit les Chefs d'Etat et de gouvernement d'Afrique à lancer le NEPAD, qui est une vision globale par laquelle les pays africains se sont engagés, à travers la bonne gouvernance économique et politique, à prendre en main le destin social, économique et politique de leurs nations respectives.

Si l'objectif principal du NEPAD est le développement, nous avons pleinement conscience du fait qu'il ne saurait y avoir de développement sans un cadre propice à la paix, à la sécurité et au respect de la dignité de la personne humaine.

Madame la Présidente,

Notre monde demeure marqué par les tensions et les crises profondes qui entretiennent l'instabilité et l'insécurité ambiantes. Des conflits anciens et nouveaux continuent de menacer la paix et la sécurité de plusieurs nations et leurs effets se répercutent fortement sur le plan régional et international. Les conflits internes, qui obèrent le développement et engendrent de graves crises humanitaires dans les pays affectés, sont loin d'être résolus.

Le violent conflit qui a secoué une fois de plus le Moyen-Orient et qui a causé la perte de centaines de vies humaines innocentes ainsi que d'énormes dégâts matériels, a montré combien il est vital de tout mettre en œuvre pour établir une paix durable dans cette partie du monde.

Evoquant particulièrement le conflit israélo-palestinien, seuls des efforts concertés et suivis, fondés sur le principe de deux Etats, Israël et la Palestine, coexistant dans la paix et la sécurité, peuvent permettre un règlement définitif, juste et équitable de ce conflit. Le Gabon pour sa part, souscrit à l'idée de la tenue urgente d'une Conférence internationale sur le Moyen-Orient.

En Afrique aussi, de nombreux foyers de tensions demeurent préoccupants. S'il faut se féliciter de l'accord de paix au Darfour signé à Abuja en mai 2006, force est de reconnaître que la situation d'ensemble reste fragile. Les divisions persistantes entre certaines parties au conflit menacent même de remettre en cause cet accord obtenu au prix d'efforts considérables.

J'aimerais ici rendre un hommage appuyé à la communauté internationale, et en particulier à l'Union Africaine pour les efforts qu'elles ne cessent de déployer en vue du règlement pacifique de la crise au Darfour.

La situation qui prévaut en Côte d'Ivoire demeure aussi une autre source de préoccupation pour l'Afrique et la communauté internationale.

En République démocratique du Congo, une étape historique et cruciale a été amorcée avec l'organisation d'élections générales dans ce pays frère. J'aimerais rendre hommage à la communauté internationale, en particulier à l'Union Européenne dont les troupes de l'EUFOR stationnent au Gabon, et à l'Organisation des Nations Unies dont l'appui a permis, jusque là, avec l'EUFOR, le bon déroulement des élections générales dans ce pays, y compris le premier tour de l'élection présidentielle qui a eu lieu le 30 juillet 2006.

Il est maintenant capital que tous les acteurs politiques congolais continuent à se mobiliser dans un élan patriotique pour consolider dans la paix et la concorde les acquis du processus de transition démocratique.

Pour y parvenir, ils auront aussi besoin de la solidarité agissante et de l'engagement constant de la communauté internationale afin d'éviter que les énormes sacrifices consentis par tous soient ruinés, faute de suivi.

A cet égard, l'établissement de la Commission de consolidation de la paix constitue, sur le plan institutionnel, une réponse adaptée aux multiples besoins des pays sortant de conflit. Je saisis cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Gaspard Martins d'Angola, pour son élection comme Président du Comité d'Organisation de la Commission. Je me réjouis que deux pays africains, le Burundi et la Sierra Leone qui ont connu de longues années de guerre, aient été choisis comme premiers pays bénéficiant de l'attention de la Commission.

C'est d'ailleurs, le lieu ici de saluer la sagesse des Chefs d'Etat africains, qui ont résolument opté pour une approche régionale dans la résolution des conflits en Afrique.

Mais pour être complets et efficaces, nos efforts en vue du renforcement de la paix et de la sécurité internationales doivent aussi et surtout s'accroître dans le domaine de la prévention des conflits.

L'excellent rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés constitue une bonne base du travail dans la poursuite de l'examen de cette importante question.

Madame la Présidente,

Nous avons accompli une avancée remarquable en adoptant, en 2001, le Programme d'Action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Il est cependant regrettable que la Conférence d'examen de ce programme tenue en juillet 2006 se soit soldée par un échec.

En dépit de cela, il nous appartient de poursuivre la mise en œuvre de ce Programme ainsi que de l'Instrument international sur le traçage et le marquage de ces armes. Nous devons également faire avancer les consultations en vue d'entamer les négociations devant aboutir à l'adoption d'un instrument sur le courtage.

De même, nous avons le devoir moral et la responsabilité commune de relancer les négociations en matière de désarmement, notamment dans le domaine nucléaire.

Madame la Présidente,

L'un des grands tests que notre Organisation doit passer c'est celui de poursuivre et de faire aboutir les négociations sur la réforme du Conseil de sécurité, conformément au vœu exprimé

par les Chefs d'Etat et de Gouvernement lors du Sommet Mondial de septembre 2005.

Dans cette perspective, l'élargissement du nombre de ses membres permettra d'accroître la légitimité de ses décisions et l'efficacité de leur mise en œuvre.

Il nous faudra également mettre en application les résolutions relatives à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale dont la dernière a été adoptée le 8 septembre 2006.

Il convient toutefois de noter que les importantes négociations dont s'est occupée l'Assemblée au cours de ces deux dernières sessions ont démontré, s'il en était encore besoin, combien la vitalité de son action est fondamentale pour notre Organisation.

Nous aurons aussi à prendre les mesures appropriées pour assurer une plus grande transparence et cohérence du fonctionnement du système des Nations Unies en vue d'une meilleure performance dans l'exécution de ses missions.

Comme vous le savez, Madame la Présidente, nous avons un programme de travail particulièrement chargé. Je suis convaincu que sous votre direction avisée l'Assemblée générale fera des progrès dans les différents domaines de son ordre du jour. Il nous faudra donc continuer à travailler avec un sens élevé de l'intérêt collectif. La crédibilité même de notre organisation en dépend.

Je vous remercie.